

**Lettre d'informations – Juin 2025**  
**INSTITUT SCIENTIS, votre support réglementaire & scientifique**



INSTITUT  
SCIENTIS

INSTITUT SCIENTIS a le plaisir de vous transmettre son nouveau courriel réglementaire et scientifique de l'année, fondé sur l'holistique des compétences et connaissances de son équipe. Conscientes de l'importance de la qualité des données transmises, ses microbiologistes, toxicologue, chimiste œuvrent au quotidien pour vous apporter des informations précises et utiles.

**A la Une !**

**Webinaire**

[Réglementation des produits cosmétiques : Maghreb central, Pays du Golfe \(GSO\)](#)

Durée : 1h30

Date : Mardi 17/06, replay ultérieur



Cette conférence en ligne traite de la réglementation cosmétique de ces pays, avec pour chacun d'entre eux :

- Définitions et statuts
- Textes de référence et autorités compétentes
- Ingrédients
- Etiquetage
- Allégations
- Dossier réglementaire
- Enregistrement / notification / CVL
- Bonnes Pratiques de Fabrication

[Nous contacter](#)

### Cosmétiques

#### [Publication du règlement « CMR » \(UE\) 2025/877](#)

Il fait suite à la 21<sup>ème</sup> ATP du règlement CLP publié en tant que [règlement délégué \(UE\) 2024/197](#) et modifie le règlement (CE) n° 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'utilisation, dans les produits cosmétiques, de certaines substances classées comme cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

#### [Demande de données sur l'époxyde de phytonadione utilisé dans les produits cosmétiques](#)

Il s'agit d'un appel à données sur la sécurité de l'époxyde de phytonadione (oxyde de vitamine K) (CAS No. 25486-55-9, EC No. 247-022-9) en vertu du règlement (CE) No 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 relatif aux produits cosmétiques.

L'objectif est de recueillir des informations scientifiques complètes afin d'évaluer la sécurité de l'époxyde de phytonadione (oxyde de vitamine K) dans les produits cosmétiques et à les fournir au Comité scientifique pour la sécurité des consommateurs (CSSC) pour mener une évaluation approfondie de la sécurité.

Période de consultation

Du 19 mai 2025 au 18 mai 2026 (12 mois)

#### En savoir plus ?

[Les essentiels de la réglementation cosmétique européenne](#) (1h) : **Webinaire**

[Réglementation européenne cosmétique](#) (7h) **Formation**

#### Confiez-nous l'évaluation de la sécurité de vos produits cosmétiques !

*Rédaction des DIP et rapports sur la sécurité- Evaluation spécifique des conditionnements-Constitution de bases de données personnalisées (Matières Premières-Conditionnements) -Création/Vérification des étiquetages et Conseils en matière de tests et d'allégations-Notification- Assistance réglementaire personnalisée. Prestations internationales.*

### Biocides - Mélanges dangereux

[DÉCISION D'EXÉCUTION \(UE\) 2025/951](#) DE LA COMMISSION du 22 mai 2025 reportant la date d'expiration de l'approbation de la polyvinylpyrrolidone iodée en vue de son utilisation dans les produits biocides relevant des types de produits 1 et 3, conformément au règlement (UE) no 528/2012 du Parlement européen et du Conseil

[RÈGLEMENT D'EXÉCUTION \(UE\) 2025/1043](#) DE LA COMMISSION du 26 mai 2025 approuvant l'acide formique en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides relevant du type de produits 6 conformément au règlement (UE) no 528/2012 du Parlement européen et du Conseil

[DÉCISION D'EXÉCUTION \(UE\) 2025/1074](#) DE LA COMMISSION du 2 juin 2025 refusant l'approbation de l'oxyde d'éthylène en tant que substance active destinée à être utilisée dans des produits biocides relevant du type de produits 2 conformément au règlement (UE) no 528/2012 du Parlement européen et du Conseil

#### En savoir plus ?

[Les essentiels de la réglementation biocide européenne : Révissez avant le Congrès Biocides](#)

**Webinaire** (1h)

[Réglementation européenne des produits biocides](#) (7h) : **Formation**

[Produits biocides : les exigences de la période transitoire](#) (1h) : **Webinaire**

[Contactez-nous](#) pour vous accompagner dans la création de vos FDS, les notifications PCN et RCP (Suisse).

*Vérification de la conformité réglementaire-Stratégie de tests- Création/Vérification des étiquetages- Déclaration BioCID-Same product-Notification PCN-Formations- Assistance réglementaire et normative*

## Toxicologie

### [Élaboration de seuils internes de préoccupation toxicologique \(iTTC\) pour les produits chimiques sur la base d'expositions empiriques à des produits pharmaceutiques \(iTTC\)](#)

Le seuil de préoccupation toxicologique (TTC) est une approche de l'évaluation des risques qui utilise des valeurs d'exposition acceptables à faible niveau dérivées d'informations statistiques pour les produits chimiques pour lesquels il n'existe pas d'informations toxicologiques suffisantes.

Auparavant, le TTC pour la toxicité systémique était dérivé des paramètres toxicologiques de la dose externe pour chaque voie d'administration dans les études animales. La TTC interne (iTTC), qui étend le concept de TTC des doses externes aux doses internes, élargit le champ d'application en normalisant l'exposition par différentes voies.

Les informations sur l'exposition sanguine aux produits pharmaceutiques utilisés dans le traitement peuvent aider à déterminer les niveaux chimiques tolérés chez l'homme. En utilisant la concentration de médicament tolérée dans le plasma/sérum sanguin du produit pharmaceutique comme point de départ toxicologique, un nouvel iTTC de 0,6 nM pour la concentration sans effet a été proposé (une évaluation prudente des risques prend en compte d'autres marges de sécurité). Elle est basée sur les valeurs du 5e centile de la distribution normale, qui se rapproche de la distribution empirique cumulative, et sur un coefficient d'incertitude pour convertir la dose de traitement en dose sans effet. La prédiction des concentrations sanguines de substances chimiques auxquelles les êtres humains sont exposés et leur comparaison à l'iTTC avec une prudence appropriée peuvent être utilisées comme approche de l'évaluation des risques de toxicité systémique sans essais sur les animaux.

### [Perturbateurs endocriniens et santé au travail, une offre d'information actualisée et un nouvel outil pour le repérage](#)

Les perturbateurs endocriniens suscitent en milieu professionnel de nombreuses questions quant aux risques pour la santé des salariés et à la démarche de prévention à déployer. Pour y répondre, l'INRS vient d'actualiser son dossier web sur les perturbateurs endocriniens (effets sur la santé, sources d'exposition, inventaire en entreprise, démarche de prévention et cadre réglementaire). Un outil d'aide au repérage des perturbateurs endocriniens en entreprise complète ce dossier.

**Confiez-nous l'élaboration des profils toxicologiques des substances contenues dans vos produits ainsi que l'évaluation de la sécurité de ceux-ci.**

**A propos de l'évaluation de la sécurité des compositions parfumantes :**

[Composition parfumante au sein d'une évaluation de la sécurité cosmétique : comment gérer ?](#)

(1h): **Webinaire en replay**

*Profils toxicologiques substances synthétiques et naturelles-Analyse de risque des impuretés-Elaboration des bases de données toxicologiques-Recherches et sélections de VTR-Marges de sécurité-Approches « weight of evidence », Read-Across et TTC-Analyse de risque des allergènes-Approche QRA2-Détermination des SED systémiques (produit unique et/ou exposition agrégée/populations cibles y compris les plus sensibles (enfants, femmes enceintes, peaux atopiques...)-Assistance réglementaire et normative*

### Bactériophages, une épopée thérapeutique

Découverts au début du 20<sup>e</sup> siècle, les virus bactériophages ont été rapidement délaissés dans la lutte antibactérienne au profit des antibiotiques. Mais face à la crise de l'antibiorésistance, ces "mangeurs de bactéries" pourraient-ils faire leur grand retour ?

Avec

- Anne Chevallereau, cheffe d'équipe, chercheuse CNRS au laboratoire Microbiologie moléculaire et biochimie structurale, à Lyon
- Jérôme Gabard, président de l'entreprise BioMaje

Les bactériophages, littéralement "mangeurs de bactéries", sont présentés depuis plusieurs années comme un moyen de lutte alternatif contre l'antibiorésistance. Pourquoi n'y a-t-on pas encore recours de façon courante ?

Les bactériophages sont considérés comme l'entité biologique la plus abondante sur Terre.

### Formation accessible en replay

- [Microbiologie des produits cosmétiques](#) (3h30)

### Webinaires accessibles en replay

- [Microbiologie, conservateurs et produits cosmétiques](#) (1h)
- [Formulation cosmétique : comment optimiser son système conservateur ?](#) (1h)
- [Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides](#) (1h)

*Gestion de projets microbiologique-Stratégie de tests-Formations-Veille normative*

## Environnement

### **Liste de classification des pays-règlement déforestation (EUDR)**

Le [règlement \(UE\) 2023/1115](#) est relatif à la lutte contre la déforestation importée.

La Commission Européenne a dernièrement mis en ligne une [classification des pays](#) en fonction du niveau de risque de production de produits de base couverts par le champ d'application de l'EUDR qui ne sont pas exempts de déforestation.

### **En savoir plus ?**

[Cosmétique, détergents, biocides, produits d'ambiance-Etiquetage et allégations liés à l'environnement : décryptage et cas pratiques](#) (1h30)

*Assistance et conseil Allégations Environnementales - Loi Agec - Info-Tri*

## Intelligence artificielle

### e-book CosmeticObs

#### **Une publication de L'Observatoire des Cosmétiques.**

L'intelligence artificielle (IA) s'impose désormais comme un levier stratégique dans l'industrie de la beauté. Pour les industriels, l'IA représente bien plus qu'une simple avancée technologique : c'est une véritable révolution opérationnelle. Grâce à elle, il est possible de gagner un temps précieux en automatisant des tâches répétitives telles que l'analyse des tendances du marché, la gestion des stocks ou encore la personnalisation des offres. Cet outil peut également être utilisé pour repousser les limites de sa créativité et ainsi donner vie à des concepts, formules et produits inédits. Néanmoins, cette technologie est nouvelle, parfois méconnue et peut faire peur.

Ce Minibook fait le point sur la manière dont les entreprises peuvent concrètement se servir l'IA et donne des insights (des plus grands cabinets de perspectives) précis, tout en tenant compte des défis et des précautions à prendre en amont.

## Formulation-R&D

### De nouveaux projets de R&D? Des formules à optimiser? Contactez-nous !

Le laboratoire d'INSTITUT SCIENTIS, situé au cœur de Montmartre, possède les agréments du ministère de la recherche [CIR](#) et [CII](#) vous permettant de bénéficier de crédits d'impôts si vous nous confiez vos projets de formulation.

#### Cosmétiques - Détergents - Biocides- Bougies parfumées- Parfums d'ambiance

#### Dispositifs médicaux topiques et buccaux

Nous globalisons vos projets scientifiques :

**- Marketing scientifique:** Aide à la rédaction du cahier des charges de développement.

**- Formulation:** Développement de produits en conformité avec les réglementations européennes en vigueur et avec vos cahier des charges/ Optimisation de formulations existantes.

**- Tests de performance :** Nouvelle prestation INSTITUT SCIENTIS !

Fort de son expérience dans le développement des produits de détergence et de désinfection, le laboratoire d'INSTITUT SCIENTIS vous propose désormais aussi la réalisation de certains tests de performance, notamment un test de performance pour LIQUIDE VAISSELLE MAINS permettant de vérifier l'action nettoyante de vos produits.

**- Stabilité et compatibilité contenu/contenant:** Contrôle des propriétés organoleptiques, physico-chimiques\* et microbiologiques après stockage pendant un temps défini à différentes températures.

\*pH, densité, viscosité, et détermination du point éclair coupe fermée.

**- Constitution des dossiers réglementaires:** étiquetage, allégations, DIP intégrant l'évaluation de la sécurité pour les produits cosmétiques (toxicologue ERT interne), CPNP, FDS, PCN, dossiers biocides (same, AMM transitoires)

#### **- Webinaires et formations « formulation »**

[Formulation des produits de maquillage](#) (1h30)

[Formulation des produits cosmétiques](#) (3h30)

[Formulation cosmétique : de l'idée marketing au pilote industriel](#) (1h)

[Formulation cosmétique : comment optimiser son système conservateur ?](#) (1h)

**Agrément du ministère de la Recherche et de l'Innovation (CIR/CII) – Création de formules innovantes et exclusives – Optimisation de formules existantes – Stabilité et compatibilités contenant-contenu-Formations**

## Formations & Webinaires

Webinaires [2025](#) Formations [2025](#)

### Cosmétiques

## **Réglementation/BPF/Tests Europe**

[Les essentiels de la réglementation cosmétique européenne](#) (1h)

[Réglementation européenne cosmétique](#) (7h) **Formation à distance ou en présentiel** Mardi 16 et Jeudi 18/09, replay ultérieur

[Produits cosmétiques : allégations vs réglementation](#) (1h)

[Allégations – Réglementation & Tests](#) **Formation à distance** (3h30)

[Notification CPNP : déclarer votre produit en évitant les pièges](#) (1h)

[Comment rédiger une étiquette cosmétique conforme au Règlement n°1223/2009](#) (1h)

[Cosmétique, détergents, biocides, produits d'ambiance-Etiquetage et allégations liés à l'environnement : décryptage et cas pratiques](#) (2h)

[Test de sécurité et d'efficacité des produits cosmétiques : comment s'y retrouver ?](#) (1h)

[Lignes directrices relatives aux informations emballage à collecter pour le DIP](#) (1h)

[Composition parfumante au sein d'une évaluation de la sécurité cosmétique : comment gérer ?](#) (1h)

[Les essentiels des BPF cosmétiques \(ISO 22716\) et du bionettoyage](#) (1h)

[Cosmétiques, biocides, DM, ... Les produits frontières existent-ils vraiment ?](#) (1h)

## **Labels**

[Le panorama des labels écologiques des produits cosmétiques, détergents, désinfectants](#) (1h)

[Labels écologiques : Focus sur COSMOS](#) **Formation à distance** (2h)

## **Microbiologie**

[Microbiologie, conservateurs et produits cosmétiques](#) (1h)

[Microbiologie des produits cosmétiques](#) **Formation à distance** (3h30)

[Initiation à la microbiologie cosmétique et à la gestion du laboratoire](#) **Formation à distance** (3h30)

[Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides](#) (1h)

## **Formulation**

[Formulation cosmétique : de l'idée marketing au pilote industriel](#) (1h)

[Formulation cosmétique : comment optimiser son système conservateur ?](#) (1h)

[Formulation des produits de maquillage](#) (1h30)

[Formulation des produits cosmétiques](#) **Formation à distance** (3h30)

## **Réglementation internationale**

[Réglementation des produits cosmétiques : ASEAN et AUSTRALIE](#) (1h30)

[Réglementation des produits cosmétiques : USA-Canada-Mexique](#) (2h) Mardi 08/10, replay ultérieur

[Réglementation des produits cosmétiques en Israël](#) (1h)

[Réglementation des produits cosmétiques : Chine, Japon, Hong-Kong et Corée du Sud](#) (2h30)

[Réglementation des produits cosmétiques : Maghreb central, Pays du Golfe \(GSO\)](#) (1h30) Mardi 17/06, replay ultérieur

## **Biocides-détergents-virologie**

[Produits biocides : les exigences de la période transitoire](#) (1h)

[Les essentiels de la réglementation biocide européenne : Révisez avant le Congrès Biocides](#) (1h)

[Réglementation européenne des produits biocides](#) (7h) **Formation à distance**

[Formulation détergents : de l'idée marketing au pilote industriel](#) (1h)

[Labels écologiques : Focus sur Ecocert Détergent](#) **Formation à distance** (1h30)

[Virologie : Produits virucides d'hygiène cutanée et environnementale](#) **Formation à distance** (5h)

[Décryptage du microbiome : applications cosmétiques et biocides](#) (1h)

[Cosmétiques, biocides, DM, ... Les produits frontières existent-ils vraiment ?](#) (1h)

[Cosmétique, détergents, biocides, produits d'ambiance-Etiquetage et allégations liés à l'environnement : décryptage et cas pratiques](#) (2h)

[Notification PCN : à la découverte du portail européen](#) (1h30)

[Le panorama des labels écologiques des produits cosmétiques, détergents, désinfectants](#) (1h)

### **Compléments alimentaires-Bougies parfumées**

[La réglementation des compléments alimentaires en Europe](#) (1h)

[Réglementation européenne des compléments alimentaires](#) (4h30) **Formation à distance**

[Formulation et réglementation des bougies parfumées](#) (1h)

### **Droit des marques**

[Comment protéger et défendre sa marque ?](#) (1h)



processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante :  
**ACTIONS DE FORMATION**

*Toutes nos formations et conférences en ligne sont accessibles en replay après la date de diffusion.*

*INSTITUT SCIENTIS est un organisme enregistré (n°11755465975) reconnu pour la qualité des formations dispensées et certifié QUALIOPi au titre de la catégorie ACTIONS DE FORMATION.*

*Toutes nos formations et conférences en ligne sont accessibles en replay après la date de diffusion. INSTITUT SCIENTIS est un organisme de formation enregistré et certifié Qualiopi pour ses actions de formations. Cette certification vous permet une prise en charge par les organismes paritaires.*

## **Médicaments et Dispositifs médicaux**

INSTITUT SCIENTIS collabore depuis de nombreuses années avec Yves Tillet, président de TILLET EXPERTISE & BUSINESS, PharmD, AIHP, MSc, MBA, FTOPRA, Team-PRRC.



**Bureau** : 6, rue du Docteur Naudier 77400 LAGNY-SUR-MARNE (EU-Fr)

**Mob** : +33 (0)6 767 192 67

**Email** : [y.tillet@teb-health.com](mailto:y.tillet@teb-health.com)

[www.teb-health.com](http://www.teb-health.com)

Ce mois-ci, nous vous partageons la [lettre d'informations](#) du 2 juin.

## **Droit des marques**

INSTITUT SCIENTIS vous présente Benoliel Avocats, un cabinet 'boutique', 100% dédié au droit de la propriété intellectuelle, composé d'une équipe d'experts qui accompagnent les entreprises innovantes, les créateurs, designers ou agences de publicité, dans la préservation et la défense de leurs marques, droits d'auteur, design, brevets, savoir-faire et tout actif immatériel. La lutte contre la contrefaçon et les actions en concurrence déloyale ou parasitaire sont au cœur de ses activités.





La Cour de cassation vient de rendre un arrêt intéressant, publié au bulletin.

Le contexte de l'affaire est simple : après une demande en déchéance initiée avec succès devant l'INPI, puis confirmée par la Cour d'appel de Colmar, la marque « Skin'up » est frappée de déchéance partielle et ne reste enregistrée que pour les « huiles essentielles » et les « cosmétiques » en classe 3.

Devant la Cour de cassation, la soc. Univers pharmacie, à l'origine de la demande, soutient que la marque n'est pas davantage exploitée pour les huiles essentielles et les cosmétiques et qu'elle encourt la déchéance pour défaut d'usage sérieux pour ces produits.

Elle fait bien, car la Cour casse l'arrêt d'appel et rappelle certains principes.

Ce que l'on peut en retenir :

- Sur les huiles essentielles

Pour la Cour d'appel, la marque « Skin'up » était bien exploitée pour les huiles essentielles car les produits commercialisés sous cette marque – des cosméto-textiles et une brume amincissante – sont des cosmétiques qui comprennent dans leur composition des huiles essentielles.

Or, l'on ne saurait confondre les produits et leurs composants.

C'est en ce sens que va, sans surprise selon nous, l'arrêt de la Cour de cassation : les preuves d'usage de la marque pour des produits cosmétiques contenant des huiles essentielles ne peuvent en elles-mêmes valoir comme preuves d'usage pour les huiles essentielles.

- Sur les cosmétiques

L'analyse est plus subtile car la demanderesse estimait que les produits litigieux devaient être considérés comme une sous-catégorie autonome de « cosméto-textiles amincissants », impliquant de prononcer la déchéance pour les autres produits de la catégorie « cosmétiques ».

La Cour d'appel ne l'avait pas entendu ainsi au motif que, même si le support est inhabituel, les produits cosméto-textiles et la brume sont bien des cosmétiques puisqu'ils ont un lien, directement ou indirectement, avec la peau ; au surplus, ce sont des textiles de soin permettant de mincir, achetés par le consommateur non pas pour le textile mais pour son effet qui rentre dans le champ de la définition du cosmétique.



Or, la Cour d'appel aurait dû rechercher, comme elle y était invitée, si les produits en cause destinés à procurer un effet amincissant par le port de vêtements, seuls produits pour lesquels il était justifié d'un usage sérieux, ne constituaient pas une sous-catégorie autonome au sein de la catégorie large des « cosmétiques ».

Ce faisant, la Cour de cassation fait écho à l'arrêt Ferrari de la CJUE auquel elle se réfère explicitement : si dans le libellé visé par la marque, les produits ou les services sont rassemblés au sein d'une catégorie large, susceptible d'être divisée en plusieurs sous-catégories autonomes, il est nécessaire d'exiger du titulaire, la preuve de l'exploitation de la marque pour chacune des sous-catégories autonomes. A défaut, cette marque peut être déchue pour les sous-catégories non exploitées.

Nous verrons si la Cour de renvoi (Nancy) connaîtra de la suite de ce contentieux et de cette notion de sous-catégorie autonome, pas si simple à cerner.

Pour toute information supplémentaire : <https://benoliel-avocats.com/> ou page LinkedIn ou Instagram du cabinet

### En savoir plus ?

Suivez en replay le webinaire [Comment protéger et défendre sa marque ?](#) (1h)

## FAQ du mois

### Produits dangereux

#### Après un changement d'entité juridique, les notifications PCN peuvent-elles être transférées ?

Non. Contrairement à ce qui est fait pour un changement d'entité légale pour les autres dossiers REACH et CLP, il n'est techniquement pas possible d'effectuer un transfert de notifications PCN. En cas de changement d'entité juridique, la nouvelle entité doit soumettre une nouvelle notification au centre antipoison (PCN).

En revanche, tant que la composition du mélange ne change pas, il n'y a pas besoin de nouveaux UFI : le même UFI reste valide et peut être utilisé par la nouvelle entité juridique.

*Ces réponses sont disponibles dans les FAQ européennes N°[1957](#), [2035](#).*

### En savoir plus ?

[Produits biocides : les exigences de la période transitoire](#) (1h)

[Les essentiels de la réglementation biocide européenne : Révisez avant le Congrès Biocides](#) (1h)

[Réglementation européenne des produits biocides](#) (7h) **Formation à distance**

Retrouvez le détail de nos prestations :

- [Prestations Europe](#)
- [Prestations International](#)

[Contactez-nous](#) pour vous accompagner dans la création de vos FDS, étiquettes biocides, détergents, bougies et parfums d'ambiance, notification PCN.

## Publications

### Retrouvez toutes les publications d'INSTITUT SCIENTIS

<https://www.laboratoire-scientis.fr/publications.html>

Nos derniers articles

### [NAM et NGRA, des outils pour évaluer la sécurité des cosmétiques](#)

Depuis quelques temps, les acronymes NAM (pour New Approach Methodologies) et NGRA (pour Next Generation Risk Assessment) sont apparus dans l'univers des produits cosmétiques comme étant des solutions possibles pour l'évaluation des ingrédients cosmétiques en l'absence de tests effectués sur les animaux. Notre article propose une présentation générale des NAM et du NGRA, et traite de la feuille de route de la Commission européenne relative à l'élimination des tests sur les animaux. Il propose également une réflexion sur l'application de ces concepts lors de l'évaluation de la sécurité des produits cosmétiques.

### [Huiles de palme et palmiste : impacts sur l'environnement et substitutions possibles](#)

Les huiles de palme (Palm oil) et de palmiste (Palm kernel oil) proviennent toutes les deux d'un même palmier nommé *Elaeis guineensis*. Mais elles sont obtenues à partir de l'extraction de deux parties différentes du fruit : le mésocarpe pour la première, et l'amande ou le noyau pour la seconde. Ces huiles sont très peu incorporées directement en tant qu'ingrédients dans les produits cosmétiques. Elles sont cependant à l'origine de nombreuses matières premières, obtenues par plusieurs réactions chimiques (hydrogénation, estérification, saponification, ajout de greffons hydrophiles). Les dérivés courants des huiles de palme et de palmiste incluent le Lauryl glucoside, le Sodium lauryl sulfate et le Sodium laureth sulfate, qui sont utilisés pour leurs propriétés nettoyantes et moussantes.

Merci à l'Observatoire des Cosmétiques pour la publication de nos derniers articles !

### Rencontrez-nous !

En 2025, voici les manifestations suivies par INSTITUT SCIENTIS :

|                                                                                             |                                                |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| COSMETAGORA                                                                                 | 14 et 15 janvier - Paris                       |
| PCD (salon de l'innovation packaging des parfums, des cosmétiques et des produits de soins) | 28 et 29 janvier - Paris                       |
| Salon bien être - médecine douce                                                            | Du 30 janvier au 03 février - Paris et Lyon    |
| Business Meetings @ JEC WORLD 2025                                                          | Du 04 au 06 mars - Villepinte                  |
| Salon de Podologie                                                                          | 07 et 08 mars - Paris                          |
| Cosmoprof                                                                                   | Du 20 au 23 mars – Bologne (Italie)            |
| Congrès règlementaire COSMED                                                                | 26 et 27 mars - Paris                          |
| ContaminExpo                                                                                | Du 25 au 27 mars - Paris                       |
| Europropre                                                                                  | Du 25 au 27 mars - Paris                       |
| Congrès Détergence, Règlementation & Environnement                                          | 1 <sup>er</sup> et 2 avril - Paris             |
| Congrès In-cosmetics                                                                        | Du 8 au 10 avril – Amsterdam (Pays-Bas)        |
| Congrès International d'Esthétique & Spa                                                    | 14 avril - Paris                               |
| Santexpo                                                                                    | Du 20 au 22 mai - Paris                        |
| Congrès SF2H (Hygiène hospitalière)                                                         | Du 4 au 6 juin - Marseille                     |
| SALON I FEEL GOOD                                                                           | Du 6 au 8 juin - Paris                         |
| Make-up Paris                                                                               | 18 et 19 juin - Paris                          |
| Congrès Environment & Safety                                                                | 1 <sup>er</sup> juillet - Le Vaudreuil         |
| Luxe pack Edition spéciale                                                                  | 1 <sup>er</sup> et 2 juillet - Paris           |
| Congrès de la Société française de microbiologie                                            | Bordeaux, du 24 au 26 septembre                |
| Congrès biocide                                                                             | 30 septembre et 1 <sup>er</sup> octobre - Lyon |
| Cosmopet                                                                                    | 2 et 3 octobre- Saint-Germain-en-Laye          |
| Cosmetic 360                                                                                | 15 et 16 octobre - Paris                       |
| Congrès Parfums et Cosmétiques                                                              | 19 et 20 novembre - Chartres                   |
| Salon Natexpo                                                                               | Du 30 novembre au 2 décembre - Paris           |
| Congrès de la Société Française de Toxicologie                                              | 11 et 12 décembre - Paris                      |

Contactez-nous aussi pour convenir d'un rendez-vous dans nos locaux « Au cœur de l'Art & de la Science » à Montmartre !



## Art & Science

Parce qu'Art & Science sont indissociables, [IS'Art Galerie Montmartre](#) abrite notre espace professionnel (bureaux et laboratoire de création scientifique) au cœur de la cité artistique parisienne.

Nous contacter



*La qualité des données transmises pour une amélioration de vos performances.*

Règlementation



Formation



Datadock Formulation



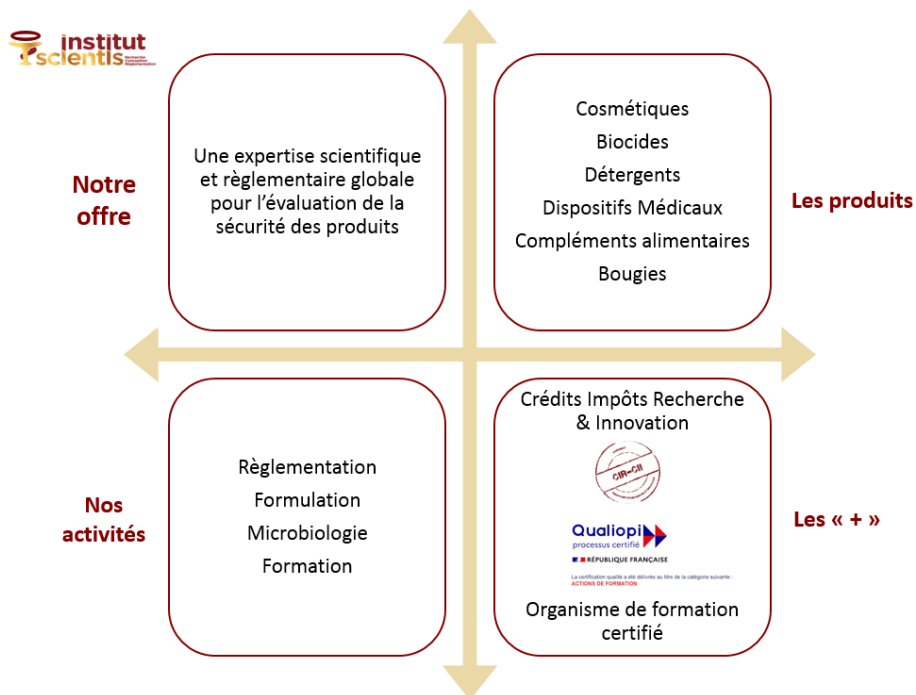
**INSTITUT SCIENTIS** est une société prestataire de services scientifiques spécialisée dans la réglementation, la microbiologie, et la conception de produits tels que les cosmétiques, les biocides, les détergents, les bougies. Sa principale activité est l'évaluation de la sécurité des produits cosmétiques (expert toxicologue ERT interne).

Ses domaines de compétence sont élargis à la rédaction des DIP, leur audit, la notification CPNP, la vérification des étiquetages, la veille normative. INSTITUT SCIENTIS assure au quotidien une hotline réglementaire et scientifique générale. Agréé par le Ministère de la Recherche (CIR/CII), leur laboratoire propose la création de formes galéniques adaptées aux attentes des services Marketing et en conformité avec les exigences réglementaires.

**INSTITUT SCIENTIS** est un organisme de formation enregistré et certifié QUALIOPI pour les actions de formations, reconnu pour la qualité des formations dispensées.

PARIS MONTMARTRE - [institut@scientis.fr](mailto:institut@scientis.fr) - [www.institut-scientis.fr](http://www.institut-scientis.fr)

**[Brochure Institut Scientis](#)**



**© 2025 – INSTITUT SCIENTIS**

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse d'INSTITUT SCIENTIS, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L.335-2 et L.335-3 du code de la propriété intellectuelle.

**CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ**

INSTITUT SCIENTIS ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. INSTITUT SCIENTIS ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.

54 rue Lamarck 75018 PARIS - [institut@scientis.fr](mailto:institut@scientis.fr)

Site internet : [www.institut-scientis.fr](http://www.institut-scientis.fr) / Téléphone : +33 (0)1 42 57 89 67

***Toute reproduction de cette lettre d'informations est interdite.***